

# *Compte-rendu du Conseil Municipal*

## *Séance du Lundi 7 Avril 2008 à 21 h*

**Présents :**

- Mesdames GOUTTE, HERAUD et Mademoiselle BODEI,
- Messieurs GABORIT, BOUSSARD, ODIN, MIGLIORINI, RIVIERE, MICHEL, BERNARD, BRILLAUD, PONTACQ et MARENDA.

**Absents excusés :**

- Mademoiselle BERNAUD (pouvoir à Monsieur RIVIERE),
- Monsieur HILARION (pouvoir à Madame GOUTTE).

**Secrétaire de séance :**

- Monsieur BOUSSARD.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 Mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **1) Vote des taxes locales**

Monsieur Bernard expose au Conseil que les bases n'ont été communiquées que le 25 mars. Le Conseil Général et la C.C.B. n'ont pas augmenté leur taux. Celui des ordures ménagères augmente d'environ 3 % (26,11 %). La dernière augmentation du taux des taxes locales date de 2004. Le budget 2008 a été préparé sans augmentation du taux des taxes.

Monsieur Odin évoque le problème des piscines et souhaite savoir si toutes les piscines de la commune ont été régulièrement déclarées. Monsieur Bernard répond que la construction d'une piscine doit faire l'objet d'une déclaration préalable en Mairie et que le contrôle doit être effectué par les services des Impôts, voire par la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur Bernard rappelle que les bases augmentent par la hausse décidée par la Loi de Finances et par les modifications apportées par le propriétaire à sa maison. Il remet à chaque élu un tableau comparatif mais propose au Conseil le maintien des taxes locales au même taux que l'année dernière.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le maintien des taxes locales aux taux suivants :

- |                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| - taxe d'habitation :             | 08,91 % |
| - taxe foncière sur le bâti :     | 12,58 % |
| - taxe foncière sur le non bâti : | 33,49 % |

Compte tenu de l'augmentation des bases, le produit attendu est de 165.826,00 € contre 164.601,00 € en 2007.

## **2) Indemnité de conseil au Comptable du Trésor**

Madame le Maire informe le Conseil que le Percepteur - Receveur de Blaye, Comptable de la Commune, peut percevoir une indemnité pour ses divers travaux d'assistance et de conseil. Cette indemnité est un pourcentage sur le budget communal et se monte pour Plassac à la somme de 417,54 € par an. Madame le Maire propose au Conseil de voter cette indemnité au profit du Comptable du Trésor.

Le Conseil décide, à la majorité, de verser les indemnités de conseil s'élevant à la somme de 417,54 € par an à Monsieur le Percepteur – Receveur de Blaye.

Mademoiselle Bernaud (pouvoir) et Monsieur Rivière votent contre.

Monsieur Michel rappelle que le Percepteur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire dans le cadre de sa mission.

## **3) Autorisation de poursuites et fixation de seuils**

Monsieur Bernard informe le Conseil qu'il convient d'adopter les seuils en deçà desquels les poursuites ne seront pas engagées par la Trésorerie pour les divers impayés (redevance assainissement collectif, cantine, garderie péri-scolaire...).

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les seuils suivants :

- lettre recommandée : 05 €
- commandement : 13 €
- saisies : 46 €

Ces montants sont fixés pour la durée du mandat.

## **4) Désignation d'un correspondant défense**

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de désigner un correspondant défense : ce dernier est chargé notamment, en vertu d'une circulaire du 26/10/2001 de promouvoir l'esprit de défense et de développer le lien entre l'armée et la population.

Monsieur Boussard se porte candidat.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner Mr Boussard en qualité de correspondant défense.

## **5) Décisions Modificatives**

Monsieur Bernard expose au Conseil que 2 décisions modificatives sont nécessaires afin de permettre le règlement de certaines dépenses d'investissement.

Plusieurs achats sont nécessaires pour les Services Techniques : armoire fermant à clé pour les produits phytosanitaires, triangles de signalisation, etc. Une somme de 1600 € est nécessaire pour cela.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- Chapitre 020 (dépenses imprévues) : - 1.600 €
- Opération 14, article 21578 (autre matériel et outillage) : + 1.600 €

Concernant le cimetière, les travaux récents de réfection des allées ont entraîné un léger supplément de 1.865,78 €.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Chapitre 020 (dépenses imprévues) :	- 1.900 €
Opération 17, article 2181 (installation générale) :	+ 1.900 €

Le chapitre « dépenses imprévues » d'un montant initial de 13.996 € est donc diminué de 3.500 € suite à ces 2 décisions modificatives.

## **6) Projet de convention pour la Facturation d'Assainissement Collectif**

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune de Plassac est l'une des rares communes à disposer d'un service d'assainissement collectif en régie directe. La facturation de la redevance d'assainissement est donc assurée par le secrétariat de Mairie et le recouvrement assuré par la Trésorerie. La SAUR a proposé à la Commune d'assurer cette tâche de facturation contre une rémunération de 1,50 € par habitant et par facture. La facturation se ferait auprès des 260 abonnés de la commune en janvier et en juillet contre une seule facturation annuelle actuellement. Concrètement, la SAUR percevrait donc cette redevance et la reverserait à la commune au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre. Pour la commune, cela se traduirait par un allègement de travail pour le secrétariat ainsi que par une diminution prévisible des impayés. Le projet de convention établi par la SAUR lierait les parties jusqu'au 31/12/2017 mais pourrait être dénoncé chaque année par chacune des 2 parties.

Le coût annuel serait de 850 € HT pour la commune.

Mademoiselle Bodeï estime que les délais de reversements par la SAUR sont trop longs et souhaite que l'on intervienne auprès de la SAUR pour une réduction de ces délais.

Monsieur Brillaud émet quelques réserves sur la légalité d'une telle convention.

Monsieur Boussard indique qu'il votera contre cette convention, l'estimant inutile et trouvant inopportune une convention confiant à la SAUR la perception d'une redevance pour le compte de la commune moyennant rémunération mais sans réalisation d'un travail effectif.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de signer une convention avec la SAUR pour la facturation de l'assainissement collectif selon les modalités ci-dessus.

Monsieur Boussard vote contre.

Mademoiselle Bernaud (pouvoir), Messieurs Rivière et Odin s'abstiennent.

## **7) Chemins de Compostelle : plan départemental de Randonnée**

Madame le Maire expose au Conseil que le Conseil Général a élaboré un projet de plan de randonnée pour les chemins de Compostelle traversant la commune de Plassac. Il s'agirait d'adopter une convention de gestion avec le Conseil Général. Des panneaux signalétiques devraient être installés. Un plan du trajet concerné est remis à chaque élu.

Le circuit passe par Lers, Le Chai, la côte du Paradis, Montuzet puis la descente de Monconseil.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter cette convention de gestion impliquant, entre autres, un avis favorable sur le plan départemental de randonnée et sur la liste des chemins ruraux inscrits à ce plan.

Le Conseil souhaite, qu'à cette occasion, il puisse être rappelé aux services du Conseil Général le mauvais état actuel des chemins de randonnées et de leurs panneaux signalétiques, même si cette compétence a été transmise à la C.C.B.

## **8) Consultation pour la Maintenance de l'Eclairage Public**

Madame le Maire rappelle au Conseil que le contrat signé avec la société ETDE arrive à expiration fin juin. La satisfaction est assez moyenne avec des délais d'intervention beaucoup trop longs. Elle propose de lancer une consultation générale pour la signature d'un nouveau contrat.

Monsieur Brillaud souhaite que l'on puisse progressivement poser des ampoules « basse consommation » même si ces dernières sont plus coûteuses. Monsieur Bernard signale que la facturation de l'éclairage public se fait sous la forme d'un forfait par point lumineux. Monsieur Michel souhaite, qu'à l'occasion du nouveau contrat, une cartographie puisse être réalisée.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer une consultation avant la signature d'un nouveau contrat de maintenance de l'éclairage public à compter du mois de juillet 2008.

## **9) Questions Diverses**

- Voirie : Madame le Maire rappelle que plusieurs demandes d'installation de ralentisseurs sont parvenues en Mairie. Ces questions seront étudiées en commission.
- Cabine téléphonique : Madame le Maire signale que France Télécom a promis de remédier très prochainement au mauvais état de la cabine téléphonique située place de la Poste.
- S.M.I.C.V.A.L. : Madame le Maire informe le Conseil que la demande de doublement de conteneurs en verre a été faite auprès du SMICVAL.
- Pétition : Madame le Maire informe le Conseil de la situation des salariés de l'usine Ford de Blanquefort. Une pétition émanant du Comité de Soutien et de Sauvegarde de l'Emploi Industriel du site Ford est remise à chaque élu pour signature éventuelle.
- École : Madame le Maire fait un rapide compte-rendu du dernier Conseil d'école. Madame Héraud fournit également quelques informations. La Commission « école » se réunira bientôt. Le problème du nombre d'enfants mangeant à la cantine devra être abordé.
- Ancienne décharge publique : Madame le Maire évoque le délicat problème de l'ancienne décharge. Il s'avère que la Commune était propriétaire d'un terrain située au Brouillon sur lequel une autorisation de décharge avait été accordée en 1972. Ce terrain a été vendu à Monsieur BARAN mais les autorités exigent qu'un dossier de réhabilitation soit réalisé au plus vite afin de connaître les éventuelles pollutions pouvant provenir de ce terrain. Une première étude de sol avec carottage devra être effectuée pour un coût d'environ 16.000 €. Il s'agit de savoir si des subventions peuvent être obtenues du Conseil Général ou de l'ADEME. Madame le Maire craint fortement que ce dossier soit très pénalisant pour la Commune dans les mois à venir.

- Règlement : Monsieur Gaborit évoque la possibilité d'établir un règlement intérieur global pour le fonctionnement du Conseil concernant également les commissions.
- Bâtiments communaux : Une visite de l'ensemble des bâtiments communaux aura lieu le samedi 24 mai à 14 h.
- Bureau de Poste : Madame le Maire informe le Conseil, qu'elle a contacté les services de La Poste afin d'aborder l'avenir du bureau de poste de Plassac. Un rendez-vous avec Madame Garcia a été fixé jeudi prochain à 15 heures 30. Monsieur Michel tient à préciser qu'il n'était pas favorable à ce que les élus prennent l'initiative de cette démarche.
- Information : Monsieur Marena souhaite que l'on puisse le plus souvent possible consulter la population de la commune et lui demander son avis. Le journal municipal peut servir à cela. De même, un cahier de doléances existe en Mairie. Mademoiselle Bodeï pense que l'on pourrait procéder en retenant des thèmes de réflexion, comme les noms de rue par exemple.
- Prêt de salle et terrain de tennis : Monsieur Pontacq informe le Conseil qu'il a été contacté par l'I.M.E. « Les Tilleuls » afin de pouvoir utiliser les courts de tennis. Monsieur Boussard signale que la même démarche a été faite concernant l'utilisation de la salle polyvalente pour des activités de gymnastique et de la relaxation. Le Conseil émet un avis favorable pour ces 2 demandes et un courrier de confirmation sera adressé à l'I.M.E.
- Animations : Monsieur Boussard rappelle que les prochaines animations sont la randonnée vélo du 4 mai et le marathon des 1ères côtes de blaye du 18 mai 2008. Il fait appel aux bénévoles.
- Journal Communal : Monsieur Boussard signale que la commission « journal municipal » se réunira le lundi 14 avril à 18 heures 30.
- Commission Port : Monsieur Bernard informe le Conseil que la commission « port » se réunira le 30 avril à 21 heures. Il proposera que certaines personnes rejoignent cette commission en qualités de membres extra communaux : Messieurs Guy Dupuy, Elian Cabanieux, Philippe Loirat, Gérard Carreau et François Bernard. Le Conseil accepte cette proposition.
- Commission Finances : Monsieur Bernard indique que la commission « finances » se réunira mardi 22 avril à 21 heures. Elle devra aborder le problème de la boulangerie et de la poste. Concernant le local de la poste, Monsieur Bernard rappelle que la commune a déjà été contactée pour l'installation éventuelle d'un salon de coiffure. Le Conseil accepte que la réflexion se poursuive sur ce projet et que des devis puissent être dressés mais sans qu'aucun engagement ne soit arrêté.
- Commission Voirie : Monsieur Odin signale que la commission « voirie bâtiments communaux » se réunira le jeudi 24 avril à 18 heures. Il propose que Monsieur Boulay devienne membre extra communal au sein de cette commission. Monsieur Odin évoque le problème du fauchage au Roumas. Une intervention auprès de Monsieur Baffoigne sera effectuée à cet effet. Il y aura lieu également de reprendre certaines bouches d'égout qui connaissent des problèmes de joints. Monsieur Odin remet à chaque élu une fiche des derniers travaux réalisés dans la commune par les Services Techniques.

- Réunion EDF du Blayais : Monsieur Brillaud fait un rapide résumé de la réunion organisée par les services du CNPE du Blayais notamment le développement durable.
- Pose de ralentisseurs : Mademoiselle Bernaud a fait connaître une demande de ralentisseur aux « Claoux ». La question est renvoyée en commission.
- Place de la Poste : Le problème du stationnement des véhicules devant le bureau de poste est abordé. Un meilleur stationnement pourrait être effectué. Il s'avère cependant que la solidité des trottoirs et la sécurité des piétons sont des éléments à prendre en compte. La question est renvoyée en commission.
- Cimetière : Monsieur Rivière demande s'il existe une réglementation du cimetière concernant la couleur des caveaux. Il existe effectivement un règlement du cimetière mais qui n'aborde pas cette question.
- Voirie : Mr Rivière demande que l'on intervienne dans les meilleurs délais afin de faire évacuer des pièces de bois gênantes sur le bord de la route à « La Mandraude ».

La séance est levée à 23 heures 45.